

C902.5

La FPBQ propose des modifications au projet de loi no 57

LONGUEUIL, QC, le 16 sept. /CNW Telbec/ - Pour la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ), le projet de loi 57 propose un régime forestier amélioré. "Nous prenons acte des difficiles choix faits par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et indiquons notre souhait de pouvoir nous rallier à ce nouveau régime" de souligner les représentants de la Fédération à l'occasion du dépôt d'un mémoire à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 57 sur le nouveau régime forestier. La FPBQ propose des modifications au projet de loi afin que le régime forestier du Québec assure un plus grand rôle à la forêt privée et prenne bien en compte les intérêts de ses propriétaires.

Certaines modifications proposées visent à assurer que les propriétaires de forêts privées qui produisent du bois conserveront l'accès au marché, malgré l'importance des garanties que le gouvernement offrira aux industriels en provenance de la forêt publique et ce particulièrement en période de marché difficile. Concernant l'éventuel Bureau de mise en marché des bois de la forêt publique, la Fédération souhaite que les conditions soient réunies pour que les marchés soient compétitifs et permettent au gouvernement d'obtenir une valeur économique réelle pour le bois. Le mémoire de la FPBQ peut être consulté sur son site au <http://www.fpbq.qc.ca/document.php?idDetail=10&page=3>

Créée en 1970, la FPBQ regroupe des syndicats de producteurs de bois répartis dans différentes régions au Québec. Elle représente, à l'échelle du Québec, l'ensemble des quelque 130 000 propriétaires de boisés privés. La Fédération et les syndicats de producteurs de bois du Québec, affiliés à l'Union des producteurs agricoles, travaillent à la défense des intérêts des propriétaires forestiers, au développement de la forêt privée, ainsi qu'à l'organisation d'une mise en marché ordonnée des bois en provenance de ce territoire.

Des informations supplémentaires sur la forêt privée peuvent être consultées sur le site www.fpbq.qc.ca.
